



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

FO ESR revendique et obtient des garanties qui vont améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents du CROUS !

Le 12 mars a eu lieu une F3SCT ministérielle avec à son ordre du jour un point sur les conditions de travail et la sécurité des agents du CROUS.

Le CNOUS était représenté par M. Darfeuille, DRH du CNOUS.

FO a expliqué longuement les conditions très dégradées dans lesquelles les agents des CROUS exercent leurs missions :

- Des ateliers techniques qui ne sont pas aux normes et portant atteinte à la santé des agents.
- Des équipements de sécurité (téléphones portable, détecteurs, ..) qui ne sont pas fournis faute de budget.
- Des équipements de cuisine qui sont laissés en fonctionnement sans être aux normes.
- Des comportements d'encadrements inacceptables, objets de signalement qui ne sont pas traités ou avec des délais tels que les agents se sentent délaissés.

Face à ces manquements à la sécurité, M. Darfeuille n'a pu que convenir que ce n'était pas normal et qu'il fallait y remédier au plus vite.

Ainsi, il a par exemple rappelé que, concernant les équipements de protection individuels, on ne pouvait pas invoquer un manque de budget pour ne pas les fournir, le CNOUS ayant mis en place une centrale d'achat.

Concernant la mise aux normes des ateliers et des équipements, un Directeur Général peut demander moyens en investissement prioritaire car il y a des fonds d'urgence pour cela... qui doivent être demandés en FSSSCT locale.

M. Darfeuille a également reconnu que 4 heures par mois pour les assistants de prévention ne permettait pas d'exercer cette mission correctement. Il s'est engagé à retirer la lettre de mission afférente et à proposer une décharge à minima de 10 % du temps de travail pour les AP.

FO ESR a fait voter un avis qui demande que :

- les FS-SSCT locales des CROUS procèdent sans délai à l'identification et à la remontée des situations de non-conformité relatives à la santé, la sécurité, les conditions de travail et aux normes ERP ;
- des plans de mise en conformité obligatoires, assortis d'un calendrier précis et de moyens dédiés, soient présentés et suivis dans chaque FS-SSCT locale ;
- le CNOUS et le ministère garantissent les moyens nécessaires pour réaliser ces mises aux normes dans des délais compatibles avec les exigences réglementaires.

Les élus FO ESR dans les instances locales, forts de cet avis, vont monter au créneau partout où ils sont présents pour faire appliquer ces recommandations et exigences.

Contactez vos élus FO ESR pour signaler toutes les situations qui vous mettent en danger et/ou qui dégradent vos conditions de travail.

La sécurité et les conditions de travail des agents des CROUS ne peuvent être une variable d'ajustement budgétaire.

POUR LES ÉLUS FO ESR C'EST UNE PRIORITÉ ABSOLUE QUI NE PEUT FAIRE L'OBJET D'AUCUNE DÉROGATION.

Montreuil, le 27/03/2026